



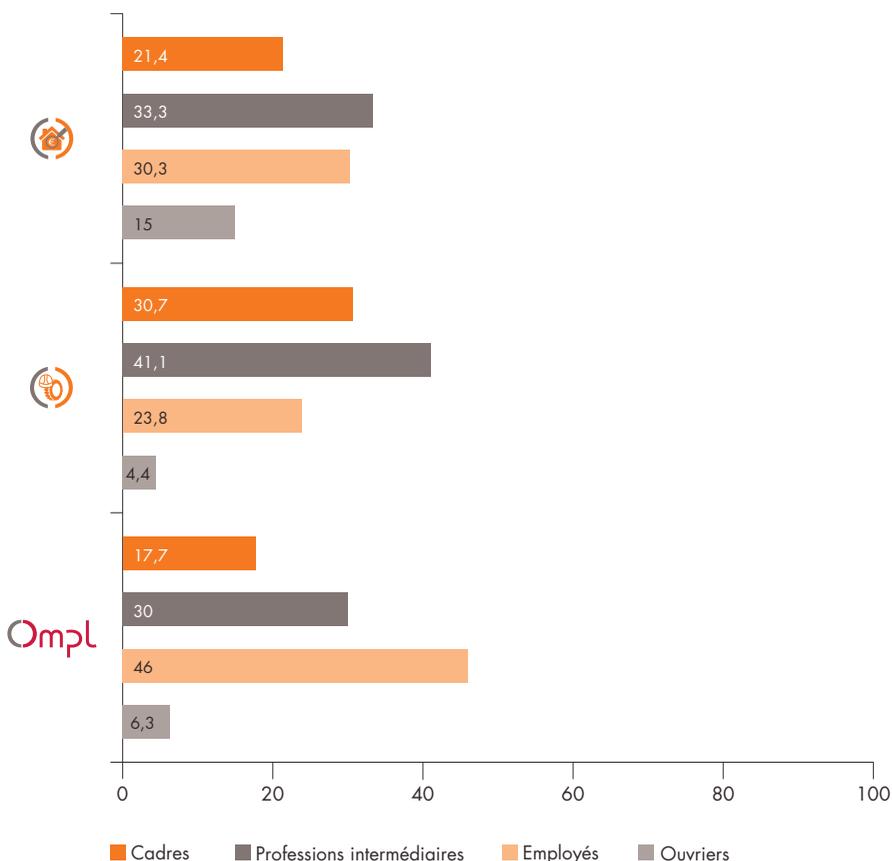
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- Les cadres sont faiblement représentés : 21,4 % contre 30,7 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est la plus importante (33,3 %) mais est inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (41,1 %).
- Le taux d'employés est supérieur à celui du secteur : 30,3 % contre 23,8 % pour le secteur.
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale¹ (%)



1. La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

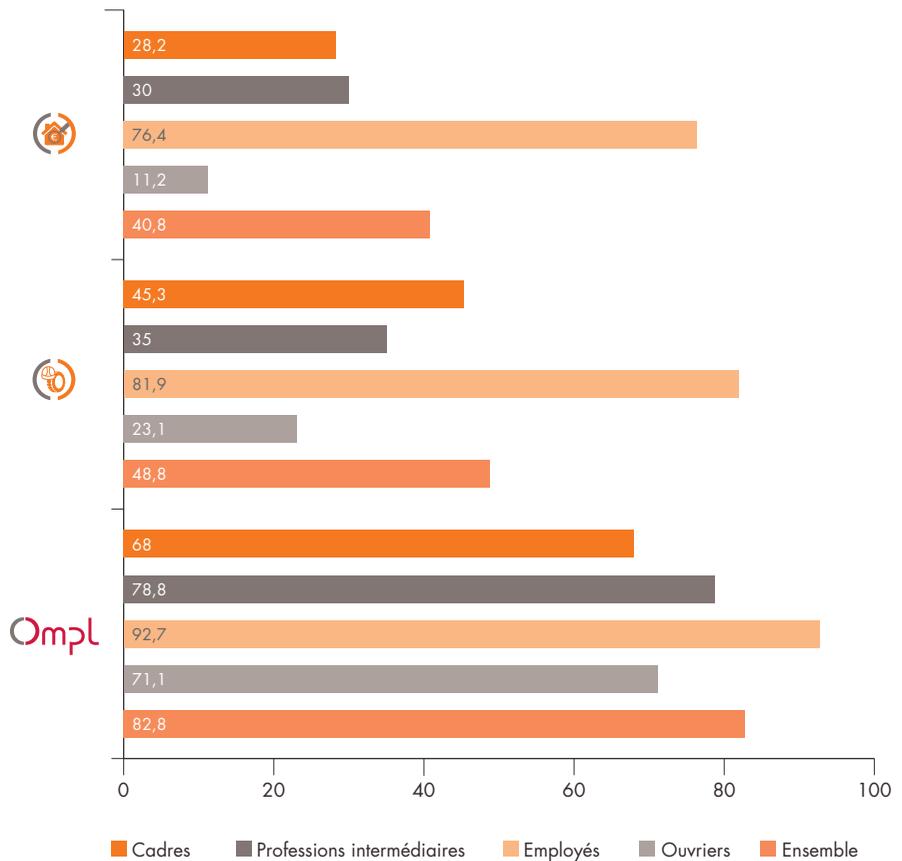
Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



FÉMINISATION PLUTÔT FAIBLE

La proportion de femmes est restreinte malgré un taux plutôt élevé dans la catégorie des employés.

Taux de féminisation par catégorie sociale (%)



STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu sur la période.

La précision des données ne permet pas de décomposition plus fine.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	ND ¹	ND ¹	ND ¹	ND ¹	42,0
2009	ND ¹	ND ¹	ND ¹	ND ¹	45,0
2010	ND ¹	ND ¹	ND ¹	ND ¹	45,0
2011	ND ¹	ND ¹	ND ¹	ND ¹	41,0
2012	22,0	30,0	82,0	12,0	40,0
2013	33,0	30,0	81,0	13,0	43,0
2014	27,0	30,9	78,5	13,3	42,1
2015	28,2	30,0	76,4	11,2	40,8

1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour le Centre-Val de Loire (40,5 %), mais son minimum est atteint pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (26,7 %).

Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
Auvergne-Rhône-Alpes	19,9	37,9	29,6	12,7	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	ND ¹	33,9	33,9	ND ¹	32,3
Bretagne	ND ¹	36,3	36,3	ND ¹	27,4
Centre-Val de Loire	16,2	25,7	40,5	17,6	0,0
Corse	47,6	38,1	ND ¹	ND ¹	14,3
DOM	ND ¹	24,2	ND ¹	15,2	60,6
Grand Est	22,4	30,0	31,8	15,9	0,0
Hauts-de-France	21,2	31,0	32,7	15,0	0,0
Île-de-France	29,9	29,4	29,1	11,5	0,0
Normandie	ND ¹	37,2	ND ¹	14,7	48,1
Nouvelle-Aquitaine	21,8	35,1	27,0	16,1	0,0
Occitanie	20,1	34,9	29,7	15,3	0,0
Pays de la Loire	19,5	31,1	28,4	21,1	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,5	32,1	26,7	26,7	0,0
	21,4	33,3	30,3	15,0	0,0
	30,7	41,1	23,8	4,4	0,0
Ompl	17,7	30,0	46,0	6,3	0,0

1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.